

Séance de mardi 1<sup>er</sup> novembre 2016 à 20h15

<u>Président</u>	M. Wladimir Mange
<u>Secrétaire</u>	Mme Jacqueline Creteigny
<u>Scrutateurs</u>	Mme Catherine Berger Mme Kirsti de Mestral

44 conseillers répondent à l'appel.

Sont absents : Mmes et MM. Nicolas Suter, Alexandre Liardet, Nelson Douchet, Claudia Bobst, Véronique Bezençon, Christophe Reymond, Diane Studer, Christian Streit, Catherine Crevoisier, Mathieu Félix. Se sont excusés : Alexandre Liardet, Nelson Douchet, Claudia Bobst, Véronique Bezençon, Christophe Reymond, Diane Studer, Christian Streit, Catherine Crevoisier.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour tel que présenté est accepté sans modification.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 octobre

M. Daniel Favre demande une légère correction, il faut lire en page 8 : « M. Daniel Favre tient à remercier la Municipalité pour la signalisation du carrefour entre la route de l'Etraz et le chemin de la Praz ». Le procès-verbal du 4 octobre est adopté avec remerciements à son auteur (7 abstentions).

2. Communications du Bureau

Le président lit le courrier de remerciement de Mme Shanti Babajee fleurie à l'occasion de son anniversaire.

Il rappelle que les conseillers désirant faire partie de commission sont invités à le contacter par courriel : [president.conseil@aubonne.ch](mailto:president.conseil@aubonne.ch).

Il mentionne les votations du 27 novembre prochain avec un objet soumis au peuple : « Sortir du nucléaire ». Il précise que c'est un objet qui a un impact majeur sur le tournant énergétique suisse.

La prochaine séance de conseil aura lieu mardi 29 novembre à 20h15 à l'aula de la LCIS (La Côte International School) et dès 18h30 pour une visite des locaux et apéritif. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier aimerait qu'une liste des présents soit établie et transmise à la LCIS. La secrétaire enverra un courriel à ce sujet. La Fondue du Conseil aura lieu mardi 6 décembre au Lion d'Or. Les conseillers ont reçu un bulletin d'inscription à remplir et transmettre à la secrétaire d'ici le 24 novembre.

Quelques dates à l'agenda : le 10 table d'hôtes chez Mme Burnier, le 10 Concert au Temple par l'ensemble Da Capo, le 26 Loto USL au CCSC, les 26 et 27 Baz'Art au Château et remise du prix de la ville d'Aubonne le samedi à 17h00. En décembre : le 7 décoration du sapin communal sur la Place du Marché par les enfants d'Aubonne, le 7 Concours des régions et le 8 Concours de mémoire du verre d'Or au Caveau, le 10, Noël des Juniors du FC Chêne au CCSC, le 11 Distribution des prix et fermeture du Caveau au château. Le 17, Aubon'Noël toute la journée et tournée du Père Noël SDA sous les Halles et dans les villages environnants.

### 3. Préavis no 8/16 – Rapport accompagnant le budget 2017

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral lit le préavis municipal. Les exemplaires du budget sont distribués par les scrutatrices.

*En conclusion, le budget 2017 est dans la ligne du budget 2016. Il est certes à nouveau déficitaire mais affiche une marge d'autofinancement positive, marginalement améliorée par rapport à 2016.*

*Comme exprimé déjà à plusieurs reprises devant le Conseil, les effets de la réforme de l'imposition des entreprises se fera sentir dans un avenir proche. Un référendum est certes prévu sur le plan fédéral, mais les conséquences d'un refus du peuple ne sont pas claires sur le plan cantonal, puisque la loi adoptée en votation cantonale ne prévoit pas de statu quo automatique dans ce cas de figure.*

*Nous avons actuellement la chance de pouvoir réaliser les projets qui nous tiennent à cœur grâce à des finances fondamentalement saines et des taux de financement très bas, même sur des durées de 10 ou 20 ans. Cela ne nous épargnera cependant pas un exercice introspectif intense lorsque nous aurons à établir le budget 2019, et cela en sachant que la progression de la facture sociale continue à un rythme qui dépasse largement l'inflation ou encore la croissance de nos revenus.*

*Un effort important est fait par tous les collaborateurs en vue d'alléger les charges de l'administration communale. Et nous les en remercions. Cela se manifeste sous la forme de « tables rondes » d'où émergent plusieurs pistes intéressantes.*

*2017 conserve un volume d'investissements important, comme le montre à titre consultatif le plan des dépenses d'investissement. Dans toute la mesure du possible, nous visons à réaliser des objets qui se financeront eux-mêmes.*

*La Municipalité ne saurait terminer ce préavis sur le budget 2017 sans adresser ses vifs remerciements à ses chefs de service qui ont permis la mise sur pied de ce document et de l'analyse complète de notre budget d'une manière très détaillée et professionnelle.*

La Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

**adopte**

1. Le budget de l'année 2017 faisant apparaître Fr. 29'487'330.- aux dépenses, Fr. 28'729'000.-aux recettes et présentant ainsi un excédent de charges de Fr. 758'330.--.

Ce préavis est de la compétence de la CoFIN. Le président ouvre la discussion sur les remarques éventuelles à transmettre à la commission. La parole n'étant pas demandée, le président clôt ce point à l'ordre du jour.

4. Préavis no 9/16 - Fixation du plafond en matière d'emprunt et de risques pour cautionnements pour la législature 2016-2021

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral lit le préavis municipal. En conclusion, la Municipalité prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

décide

1. de fixer le plafond d'endettement brut pour la législature 2016-2021 à Fr. 43'000'000.00.

Ce préavis est de la compétence de la CoFIN. Le président ouvre la discussion sur les éventuelles remarques à transmettre à la commission. La parole n'étant pas demandée, le président clôt ce point de l'ordre du jour.

5. Préavis no 10/16 – Adoption du plan partiel d'affectation (PPA) « En Clamogne » et de son règlement (RPPA)

M. le Municipal Michel Crottaz lit le préavis municipal. En conclusion, la Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

**décide**

1. d'adopter le plan partiel d'affectation (PPA) « En Clamogne » et son règlement (RPPA) ;
2. d'autoriser la Municipalité à entreprendre toute démarche pour mener ce projet à terme et le cas échéant à plaider cette affaire, si nécessaire, devant toute instance ;

3. de transmettre ce dossier au Département compétent pour approbation.

La nomination de cette commission est une prérogative du Bureau du Conseil. Les membres de cette commission sont : Mme et MM. Denise Imesch, Daniel Favre, Stéphane Cloux, Guillaume Schneider, Denis Berger. Suppléants : Stephan Furrer et Charles Gabella.

Le président demande si un Conseiller désire adresser une remarque aux membres de la commission. La parole n'étant pas demandée, il clôt ce point de l'ordre du jour.

#### 6. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Michel Crottaz informe que le PPA de Chetry sera certainement soumis au Conseil lors de la séance du 29 novembre prochain. Quant au PGA, ce dossier arrive enfin à terme et sera soumis à l'enquête publique du 15 novembre au 15 décembre 2016. La commission consultative du PGA se réunira le 14 novembre à 18h00 à la Maison de Ville. Une séance publique d'information est programmée le 28 novembre à 19h30 au CCSC. La population en sera informée par un tous-ménages. La Municipalité invite les Conseillers à venir nombreux à cette séance publique.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral informe sur les investissements en cours au 1<sup>er</sup> novembre 2016 : Mise en séparatif Moulin-Tavernier (crédit voté : Fr. 3'700'000.-), Fr. 3'428'000.- à ce jour. Le décompte final reste à établir. Révision du PGA (crédit voté : Fr. 227'000.-), Fr. 219'000.- ont été engagés. Sécurisation des usagers des transports publics de l'Ouriette : (crédit voté : 453'000.-), Fr. 390'713.- engagés, la servitude est à inscrire et le décompte final à terminer. Rénovation partielle Rue de l'Industrie 8-10 : (crédit voté Fr. 601'000.-), Fr. 513'973.- engagés, toujours en cours. Travaux complémentaires et aménagement au Collège du Chêne : (crédit voté Fr. 417'000.-), Fr. 329'000.- engagés, toujours en cours. Gestion Electronique des Documents : (crédit voté Fr. 99'000. -), Fr. 16'200.- ont été engagés. La dette à ce jour se monte à Fr. 22'413'000.- et est en diminution de Fr. 3'355'000.- depuis le début de l'année.

M. le Municipal Pascal Lincio annonce que le Prix de la Ville d'Aubonne 2016 a été attribué à Mme Gisèle et M. Jean-François Burnet. Le prix leur sera remis samedi 26 novembre à 17h00 à la salle Tavernier dans le cadre du Baz'Art. Il informe sur le service de la Voirie et leurs nombreuses tâches, en effet lors de fortes pluies ce service est sollicité régulièrement pour désencombrer et vérifier les ruissellements importants dans divers endroits d'Aubonne. Par ailleurs, la pose des piquets à neige est prévue prochainement.

Les Etats généraux du Tourisme du district de Morges se tiendront lundi 10 novembre à 18h00 à l'Aula du Château. Ce sont tous les intervenants du tourisme régional (MRT, Parc du Jura vaudois, Arcam, MBC) qui présenteront à cette date le projet touristique « slow destination ». Il rappelle également le repas de soutien à l'Arboretum vendredi 4 novembre dès 18h30.

Mme la Municipale Sandra Linder annonce que le projet d'horaire pour les bus de Pizy en 2017 sont connus : il y en aura 4 durant la semaine et 5 le week-end dans la période allant de mars à novembre. Par ailleurs une course supplémentaire est prévue dès l'année prochaine au Marchairuz.

Le 2 novembre aura lieu à l'Aula l'élection du ¼ parents du Conseil d'établissement de l'Assagie. Ces conseils se composent de 4 quarts : les parents, les professionnels de l'établissement, la société civile et les autorités politiques. Les conseillers intéressés sont invités à s'y rendre et à diffuser l'information autour d'eux.

Les équipes forestières seront fortement mises à contribution dans les mois à venir car les frênes de la région sont attaqués par une maladie très rapide appelée la chalarose, qui se traduit par la chute de l'arbre. Environ 90% de la population des frênes va subir cette maladie.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier informe sur le futur aménagement de la Place de l'Ancienne Gare, porte d'entrée de la ville, lieu de rencontres et interface important pour le transport des enfants. La Municipalité a démarré ses réflexions avec un groupe qui se réunira une seconde fois jeudi 3 novembre et dont l'objectif est d'identifier les enjeux principaux de développement de cette place. Leurs réflexions les amèneront à préparer un cahier des charges des problèmes urbanistiques qui prendra la forme d'un mandat d'étude parallèle. En réfléchissant en termes de parking, de circulation, de sécurisation, de prise en compte des intérêts historiques, on arrive à trouver une solution qui soit le meilleur compromis face à ces enjeux. Pour la population aubonnoise et le Conseil en particulier, ces objectifs seront déclinés dans le cahier des charges qui se concrétisera par une présentation publique du projet qui répondra aux critères demandés et sera suivi par une demande de crédit. La surface est relativement réduite et il est difficile d'imaginer beaucoup d'activités, mais la Municipalité a déjà été sollicitée par plusieurs intervenants qui aimeraient profiter de cet emplacement stratégique. La Municipalité s'en réjouit même s'il ne sera pas facile de donner satisfaction à tous ; ses objectifs résident surtout dans la sécurisation des enfants et de donner vie à cette place pour que les gens s'arrêtent à Aubonne et leur donne envie de rendre visite aux commerces locaux.

## 7. Questions vœux et divers

Le président propose de débiter ce point de l'ordre du jour par une discussion sur les objectifs de législation qui ont été distribués aux conseillers par courrier électronique la semaine dernière. Le but de cette discussion est de se renseigner, de poser des questions pour bien comprendre ces objectifs tout en rappelant que ce document est de la seule responsabilité de la Municipalité. Les membres du Conseil n'ont aucun droit de proposition mais pourront par la suite utiliser le postulat, la motion ou l'initiative qui sont les formes d'intervention reconnues. Il en profite pour rappeler certaines règles d'usages sur le fonctionnement des relations entre le Conseil et la Municipalité.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier, au nom de la Municipalité rappelle que les objectifs de la législation sont de leur compétence, ils ont été transmis aux Conseillers pour information. Une discussion ne paraît pas extrêmement judicieuse à la Municipalité et il rappelle les différents moyens d'intervention des Conseillers.

Le président tient à préciser que de nombreuses communes vaudoises ont une discussion au sein du Conseil communal ou général sur les objectifs de législation. Le but de cette discussion

est de donner l'occasion aux membres du Conseil de poser des questions, libre à la Municipalité d'y répondre ou pas, une session de questions semble tout à fait logique au président. La parole n'est pas demandée à ce sujet.

Mme Marie-Christine Saxer Studer demande quels sont les conseillers communaux faisant partie du groupe de travail de la Place de l'Ancienne Gare. Monsieur le Syndic Luc-Etienne Rossier après consultation auprès de M. le Municipal Michel Crottaz et sur proposition de Mme Anne-Marie Piguet informe que ce groupe de travail comprend les conseillers suivants : Mmes et M. Thomas Buchanan, Anne-Marie Piguet, Yves Charrière, Yves Aellen, Véronique Bezençon, Alain Biedermann, Kirsti de Mestral. L'ancienne conseillère communale Nicole Gabella, la secrétaire du Conseil et des citoyens en font également partie.

Mme Marie-Christine Saxer Studer aimerait connaître les raisons de la privatisation de la déchetterie de Chetry et si l'année 2017 est considérée comme année test par la Municipalité. Elle a été surprise par cette privatisation, étant elle-même satisfaite de son fonctionnement. M. le Municipal Pascal Lincio répond que deux éléments ont conduit la Municipalité à aller dans ce sens : la complexification de la gestion des déchets et les échéances apparaissant dans le budget par le départ de collaborateurs. Il précise que c'est uniquement la gestion de la déchetterie qui est privatisée, la commune reste propriétaire du terrain. 2017 sera une année test avec un suivi de l'entreprise mandatée en collaboration avec les municipalités d'Aubonne et Montherod. L'idée n'est pas de révolutionner complètement le fonctionnement de la déchetterie, mais le rôle de la Municipalité est d'assurer un traitement de déchets optimal avec un minimum de coûts. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier informe que cela a été développé lors de la dernière séance et qu'elle peut se référer au procès-verbal.

Le président clôt la séance en rappelant celle du 29 novembre à 20h15, précédée d'une visite des locaux de la LCIS et d'un apéritif dès 18h30.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Wladimir Mange

Jacqueline Cretegny